

## **Annexe 3 – Modèle de résolution**

*Nous invitons votre organisme à appuyer et à entériner le plan quinquennal sur la consolidation et le développement des sentiers récréotouristiques du Haut-Saint-Maurice.*

**ATTENDU QUE**, Tourisme Haut-Saint-Maurice et le Centre Local de Développement du Haut-Saint-Maurice ont réalisé une étude sur la consolidation et le développement des sentiers VHR du Haut-Saint-Maurice.

**ATTENDU QUE**, Tourisme Haut-Saint-Maurice et le Centre Local de Développement du Haut-Saint-Maurice ont élaboré un plan quinquennal pour la consolidation et le développement des sentiers récréotouristiques du Haut-Saint-Maurice, et ce, en partenariat avec les clubs d'utilisateurs et les intervenants régionaux.

**ATTENDU QUE**, le Centre Local de Développement du Haut-Saint-Maurice a embauché une ressource pour mettre en œuvre et assurer le suivi de ce plan quinquennal.

**ATTENDU QUE**, le Haut-Saint-Maurice se doit de diversifier son économie et mise entre autre sur le développement du secteur récréotouristique pour y parvenir.

**ATTENDU QUE**, les orientations en matière de développement récréotouristique dans le Haut-Saint-Maurice répondent et cadrent avec les orientations régionales.

### **EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU**

**QUE**, *(nom de l'organisme)* \_\_\_\_\_, entérine et appui le Centre Local de Développement du Haut-Saint-Maurice dans la mise en œuvre du plan quinquennal afin de consolider et de développer les sentiers récréotouristiques du Haut-Saint-Maurice.